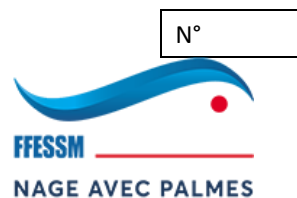




HEROUILLE NAGE AVEC PALMES

Piscine Montmorency
16 Rue de Bouvines 14200 Hérouville Saint-Clair
Tél. 06.70.75.71.90
Email : contact@hnap14.com
Site : www.hnap14.com



Club affilié à la F.F.E.S.S.M (Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins) N° **22.14.0101** – Jeunesse et Sports N° **14.98.056**

INSCRIPTION SAISON 2022 / 2023 (du 24/09/2022 au 07/07/2023)

Nom et Prénom (MAJUSCULES) :

Date de Naissance :/...../..... Lieu de Naissance : Sexe : F M

Adresse complète :

Téléphone : Portable(s) :

Adresse Mail (en MAJUSCULE et lisiblement) :

J'accepte de recevoir les informations et communications du club à cette adresse : Oui Non

J'accepte de recevoir les informations et communications du club sur le groupe WhatsApp du club : Oui Non

A déjà été licencié à la FFESSM : Oui Non Si Oui, N° Licence :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom / Prénom / Parenté (MAJUSCULES) :

Téléphone : Portable(s) :

Allergie connue ou contre-indication médicale :

Autorisation parentale ou tutélaire pour les mineurs :

Je soussigné(e) représentant légal de l'enfant mineur

l'autorise à participer aux activités du club HNAPE. Je reconnais avoir pris connaissance que le club se dégage de toute responsabilité en cas d'accident pouvant survenir sur les bassins **avant et après les horaires de cours** (S'assurer que les cours ont lieu avant de déposer les enfants). J'autorise le HNAPE à publier à titre gracieux son image, prise lors de sa participation aux activités liées à la nage avec palmes, sur tout support de communication et d'information relatives à la promotion de ses activités (sites internet du club, de la ville, de la fédération, presse écrite ...) Oui Non

Date :/...../..... Signature :

Toute inscription pour l'année 2022-2023 doit comporter :

- Le dossier d'inscription **totale**ment renseigné, daté et signé
- Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la Nage Avec Palmes (CACI). La mention « Nage Avec Palmes » doit être précisée. **De préférence demander au médecin d'utiliser le modèle de la FFESSM disponible sur le site web HNAPE ou sur demande auprès du secrétariat du club.**
 - Pour les personnes mineures : Facultatif mais remplacé par un questionnaire de santé (décret N°2021-564 du 7 Mai 2021). Le questionnaire est disponible sur le site web du club ou sur demande.
 - Pour les personnes majeures un certificat est exigible toutes les 3 saisons (si renouvellement **sans discontinuité de la licence**). Non licenciés 21-22 = CACI **Obligatoire** / Licenciés 2021-22 dont la date du dernier CACI remonte à 3 ans ou plus = CACI **Obligatoire** / Licenciés 2021-22 ayant fourni un CACI lors de l'inscription ou dont la date remonte à moins de 3 ans = Facultatif mais Attestation datée et signée du questionnaire QS-SPORT
- Le règlement de la cotisation 2022 / 2023 (incluant la licence fédérale)
 - Pour les règlements incluant un coupon Atout Normandie merci de fournir le QR-Code du bénéficiaire ainsi que le code associé

Tout dossier incomplet sera systématiquement refusé.
Le Certificat Médical d'Absence de Contre-Indication / attestation QS-SPORT est obligatoire pour l'accès aux bassins

Je demande à adhérer / faire adhérer mon enfant au club Hérouville Nage avec Palmes (HNAPE), certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du club et de la piscine d'Hérouville, de la réglementation en vigueur en matière de plongée et de pêche sous-marine, des statuts et règlements de la FFESSM et m'engage à les respecter.

Fait à : Le :/...../..... Signature :

GROUPES DE NAGE – COTISATIONS – INFORMATIONS PRATIQUES

Groupes de Nage

Cocher les cases correspondantes aux horaires des séances souhaitées (2 maxi/semaine)

Ecole de Nage : Enfants 6 à -12 ans (**Savoir nager sans palmes EST IMPERATIF**)

Samedi 18h – 19h (Bassin Entraînement)

Ados loisirs : 12 à 16 ans

Samedi 18h – 19h (Grand Bassin)

Jeudi 20h – 21h (selon l'âge et niveau du nageur)

Adultes loisirs : 16 ans et +

Jeudi 20h – 21h (Grand Bassin – 2 Lignes)

Une initiation monopalme loisir est possible (si demande – A confirmer) selon l'occupation des lignes

Samedi 18h – 19h (Grand Bassin)

Compétiteurs

Mardi 20h – 21h30 (Grand Bassin – 2 Lignes)

Samedi 17h – 18h (Grand Bassin)

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter au **06.70.75.71.90**

Cotisations Saison 2022 / 2023

Les cotisations ci-dessous incluent le montant réglé à la fédération au titre de la licence fédérale. La part en 2022-23 s'élève à :

Licence « Enfant » (-12) : **12€**

Licence « Jeune » (12-16) : **27€**

Licence « Adulte » (+16) : **43€**

Cotisation Enfant -12 ans (Années Naissance 2011 et +)	Cotisation Jeune 12 à -16 ans (Années Naissance 2007 à 2010)	Cotisation Adulte à partir de 16 ans (Années Naissance 2006 et -)
95€ dont licence 12€	105€ dont licence 27€	140€ dont licence 43€
Carte accès piscine 5€ (1 ^{ère} année uniquement) à régler séparément de la cotisation (Montant reversé à la piscine d'Hérouville).		

Tarif réduit pour les étudiants (sur cotisation **Adulte uniquement** et sur présentation de la carte d'étudiant) : **110€**

(Validité de la licence : Loisir = du 15/09 de l'année au 31/12 de l'année suivante. Compétition = du 15/09 de l'année au 14/09 de l'année suivante)

Le club H NAP est partenaire de la région Normandie et accepte les coupons Atouts Normandie.

Assurances

Article L321-4 du CODE DU SPORT : Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Du seul fait de sa licence, tout membre bénéficie de la garantie "Responsabilité Civile", qui le couvre contre les conséquences financières qu'il pourrait être amené à connaître, dans la pratique des activités reconnues par la FFESSM, si il causait un dommage à AUTRUI et en était déclaré responsable, ainsi que la garantie de protection juridique.

Si vous êtes victime d'un accident sans engagement de la responsabilité d'un tiers, vous n'êtes pas assuré dans le cadre du contrat "Responsabilité Civile" tel que défini ci-dessus. Le Cabinet LAFONT, assureur officiel de la FFESSM, propose des garanties d'assurance, d'assistance avec des options de montants assurés différents. Cette assurance n'est en aucun cas obligatoire. Vous pouvez trouver toutes les informations sur ces garanties sur le site Internet de l'assureur www.cabinet-lafont.com. Vous pouvez également vous rapprocher de votre assureur personnel.

Pour les compétiteurs, l'assurance individuelle accident (au minimum « Piscine » pour les compétitions exclusivement en piscine et Loisir 1 pour les compétitions en eaux vives) est requise pour la participation aux compétitions. Le montant de l'assurance est à ajouter à la cotisation annuelle (pour 2022-2023 Piscine : 12,00€ - Loisir 1 : 21,00€). Si vous ne souhaitez pas souscrire à cette assurance, il vous est demandé de fournir lors de l'inscription une attestation de votre assureur personnel, précisant les garanties couvertes dans le cadre de la Nage Avec Palmes en compétition (Formulaire FFESSM à faire remplir).

Je certifie avoir pris connaissance de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance individuel ayant notamment pour objet de proposer des garanties en cas de dommages corporels.

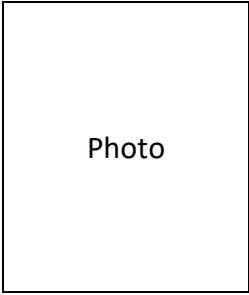
Date :/...../..... Signature :

Matériel

- Des palmes appartenant à la piscine d'Hérouville sont mises à la disposition des clubs et peuvent être prêtées aux nageurs dans la limite du stock et des pointures disponibles. Cet équipement fera l'objet d'un protocole de désinfection avant chaque séance.
- Par contre il est impératif que chaque nageur ait son propre tuba. Une commande de tubas sera effectuée en début de saison pour achat ou prêt contre caution pour la saison. Il est possible de le réserver dès maintenant (tarif tuba enfant ou adulte : 30€ - Embouts 5€). Il pourra être prêté des tubas pour les séances d'essais ou pour les très jeunes enfants et qui feront également l'objet d'un protocole de désinfection avant chaque séance.
- Le port du bonnet de bain est obligatoire (règlement piscine). Le club ne prête ni bonnet ni lunettes de nage.

Tuba enfant : Tuba adulte : Intéressé(e) par un bonnet Marquage Club : Oui Non Qté :

Cadre réservé au club



Nom – Prénom :

N° Adhérent : 2022-.....

Type Inscription : Loisir Loisir + compétitions ponctuelles Compétiteur

N° Licence : Date :/...../.....

Assurance individuelle : Oui Non Type : Piscine Loisir 1 Autre

Cotisation (Détail) :

Séance d'essai : Oui Non

Atouts Normandie : Oui Non Nombre et Montant :

QR Code Atouts Normandie :

Echelonnement du règlement : Oui Non

Facture : Oui Non

Règlement Carte accès piscine : Oui Non

Conformité du dossier / éléments manquants / Commentaires :

Éléments manquants :

Certificat d'Absence de Contre Indication FFESSM :

Attestation de réponses négatives au questionnaire QS-SPORT :

Commentaires :

Tuba Adulte :

Tuba Enfant :

Intéressé(e) par bonnet Club :